Attribution de temps

jugés en conséquence. Nous n'avons pas peur des gestes que nous posons et des observations que nous faisons. Donc, pour ce projet de loi, encore une fois, le gouvernement décide que l'opposition a suffisamment parlé.

Le ministre responsable voudrait, dans un temps le plus court possible évidemment, redorer son image quant à ses responsabilités, puisqu'il a fait preuve d'irresponsabilité.

Et en plus d'être irresponsable vis-à-vis de la protection des deniers publics, ce gouvernement manifeste aujourd'hui sa maladresse en nous imposant cette motion de clôture. Il fait preuve, de plus, d'une arrogance inacceptable, parce qu'il refuse aux députés légitimement élus de pouvoir s'exprimer sur une question aussi importante! Que de milliards, monsieur le Président, que de milliards ont été dépensés, pour ne pas dire gaspillés, à cause de l'absence de ce contrôle que nous réclamons pour des élus! Et le gouvernement refuse, depuis des années, de considérer nos observations comme étant pertinentes, et ce pour obtenir un meilleur contrôle et une meilleure administration de ces sociétés qui sont des œuvres du gouvernement.

On n'a pas besoin, monsieur le Président, d'aller très loin. J'en prends pour preuve une déclaration où on précise carrément qu'à partir de ce projet de loi on laisse au ministre un pouvoir discrétionnaire qui pourrait exempter, de temps à autre, une société d'être obligée de déposer ses projections au comité permanent responsable ou au Parlement!

Monsieur le Président, comment voulez-vous que l'on puisse être honnête dans cette enceinte et qu'on permette au ministre d'avoir de tels pouvoirs lorsqu'on a vu ce qu'on a vu? Comment pouvons-nous répondre à l'invitation du gouvernement, actuellement? Comment pouvons-nous faire confiance à ce gouvernement qui a fait preuve d'irresponsabilité et de mauvaise gestion devant l'ensemble des Canadiens? Et le ministre se croit en possession d'un pouvoir lui permettant de bâillonner les élus légitimes de ce pays, monsieur le Président! C'est sur cela qu'on doit s'élever, je pense! Or, je n'ai pas vu beaucoup de députés ministériels. Bien sûr qu'ils ont bien hâte. Ils ont bien hâte d'avoir une amélioration dans ces contrôles. Il n'y en aurait pas de contrôle! On veut une réforme en profondeur par le truchement de ce projet de loi qu'on appelle le Bill C-24. C'est une loi en profondeur! J'ai des correctifs en profondeur, moi, et le gouvernement refuse d'aller en profondeur dans les propositions qu'il nous fait. C'est pour cette raison que nos députés insistent, et que nos députés veulent profiter de l'occasion ... Parce qu'ils ont des choses à dire là-dessus, également. Bien sûr que le gouvernement nous répondra! Vous n'avez que des accusations à nous porter! Eh bien, monsieur le Président, ce gouvernement mérite des accusations et des blâmes. Il suffit de se promener un peu dans le grand public pour se rendre compte comment ce gouvernement est devenu vulnérable grâce à sa mauvaise gestion et sa mauvaise administration. Et c'est pour cette raison, aujourd'hui, que nous dénonçons cette attitude de sa part, en nous imposant le bâillon. Il est absolument inconcevable, qu'étant élus, on réussisse, moi personnellement, et mes collègues, à nous faire taire sur des questions qui sont d'une importance aussi capitale que l'utilisation des fonds publics, ce dont on ne fait pas grand cas de

l'autre côté . . . L'importance de bien utiliser les fonds publics . . . Cela leur passe par-dessus la tête! Les déficits sont là! La mauvaise gestion en est prouvée, et ces gens méritent, bien sûr, que nous nous levions en cette Chambre pour dénoncer de tels agissements et de telles intentions.

Pour cette raison, j'ose croire qu'au moyen d'un geste basé sur l'honnêteté la plus élémentaire, ce gouvernement lèverait cette motion, retirerait sa motion, pour enfin permettre à une véritable démocratie, dont on tente de se vanter . . . mais qu'on n'a jamais été capable d'appliquer étant donné son attitude et l'arrogance dont il fait preuve, monsieur le Président.

Je regrette, les mots sont peut-être forts, mais je dois déplorer cette attitude et cette façon d'administrer un Parlement, et encore plus, cette façon dont on a administré ce pays.

M. Pierre Gimaïel (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Mines)): Monsieur le Président, j'ai été heureux d'entendre le député de Joliette (M. La Salle) nous faire une grande déclaration sur le fait que le gouvernement semble vouloir empêcher les députés de l'opposition de se prononcer sur le projet de loi en cause. Il y a déjà beaucoup de parlementaires de son côté de la Chambre qui se sont déjà prononcés. Tous ont le droit de le faire, effectivement, et ce que je veux souligner au député, je pense qu'il n'en a pas parlé dans son discours . . . Oui, tous ont le droit de le faire, c'est certain! Et ce que je veux souligner au député, je pense qu'il n'en a pas parlé dans son discours, c'est ce que veut le gouvernement, à savoir que le projet de loi puisse être déféré au comité permanent le plus vite possible.

• (1640)

Et au Comité, c'est exactement à cet endroit que l'étude article par article de chacun des projets de loi se fait. J'ai siégé à plusieurs reprises au Comité des prévisions budgétaires en général qui sera le comité chargé de recevoir ce projet de loi-là. Nous avons étudié des projets de loi extrêmement importants, article par article, assis là pendant des semaines, jour après jour. C'est ce qui arrivera probablement de ce projet de loi-là. Si le député daigne s'y présenter, avec ses collègues, afin d'élaborer son point de vue . . . Et il faut expliquer aux Canadiens que c'est justement en comité que les points saillants, les points plus ou moins importants, où les menus détails, où les grandes lignes des projets de loi sont étudiés, révisés et amendés avant d'être amenés à la Chambre pour le vote final.

J'ai de la difficulté à comprendre la sortie que l'honorable député de Joliette (M. La Salle) vient de faire, à savoir qu'on devrait garder le projet de loi ici, encore longtemps, après que 80 et quelque députés aient discuté de ce projet de loi-ci, et ce encore pour l'empêcher d'aller au Comité où le vrai travail de refonte, grâce à la recherche faite par les bureaux de recherche de chacun des caucus, ou faite par les députés et par les ministères impliqués, par chacune des corporations, puisse se faire. C'est justement là que le projet de loi prend toute sa valeur, est amendé, et ce, pour produire un projet de loi comme les députés et les citoyens de ce pays le veulent, un projet de loi créé selon les besoins et développé selon les besoins.